

TEXTE DES RESOLUTIONS

présentées à l'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE EXTRAORDINAIRE de PREVY
du 24 Mai 2024

Première résolution :

« Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 avril 2023. »

Deuxième résolution :

« Ratification de la décision du Conseil d'Administration du 8 juin 2023 suite au transfert du siège social de l'Association à titre rétroactif. »

Troisième résolution :

« Adoption de la mise à jour des statuts en vigueur de l'Association PREVY sur proposition du Conseil d'Administration. »

Quatrième résolution :

« Pouvoir donné au Président afin de procéder aux modifications statutaires qui seraient imposées par les pouvoirs publics. »

